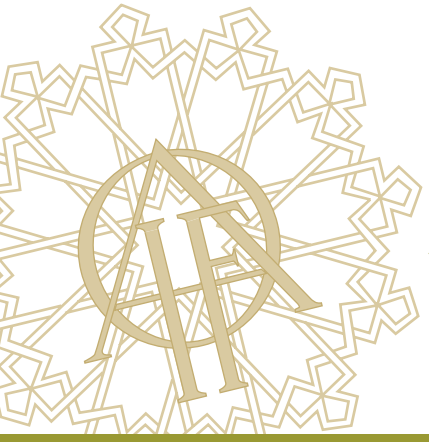
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 12 (1974), p. 37-44

Gilles Hennequin

# Mamlouks et métaux précieux. À propos de la balance des paiements de l’État syro-égyptien à la fin du Moyen-Âge – Questions de méthode.

*Conditions d’utilisation*

L’utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l’éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l’éditeur (Ifao).

*Conditions of Use*

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

**Dernières publications**

| | | |
|---|---|---|
| 9782724711264 | *La chapelle d’Osiris Ounnefer Neb-djefaou* | Laurent Coulon |
| 9782724711752 | *Guide du Caire Islamique* | Hadrien Collet |
| 9782724711660 | *Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41* | Adrien Candiard (éd.) |
| 9782724711745 | *Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)* | |
| 9782724711271 | *Du côté de chez Zeus* | Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.) |
| 9782724711677 | *La Description de l’Égypte* | Paul-Marie Grinevald |
| 9782724711714 | *La pensée et la pratique pharmacologiques d’Avicenne* | Sylvie Ayari |
| 9782724711899 | *BCAI 40* | |

© Institut français d’archéologie orientale - Le Caire

# MAMLOUKS ET MÉTAUX PRÉCIEUX

## À PROPOS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DE L'ÉTAT SYRO-ÉGYPTIEN À LA FIN DU MOYEN ÂGE

### QUESTIONS DE MÉTHODE

Gilles HENNEQUIN

> « On ne saurait exagérer l'importance de l'histoire monétaire pour l'étude du Moyen Age, ni la persistance avec laquelle la plupart des médiévistes se refusent au gros effort qu'il faut faire pour en percevoir le mécanisme ».
>
> R.S. LOPEZ, « Sur l'histoire monétaire de l'Occident médiéval », *Annales E.S.C.*, 27, 1972, p. 684.

Les relations commerciales, financières et monétaires entre l'Italie et la Méditerranée orientale à l'époque mamlouke font l'objet d'un ouvrage récemment paru [1]. complétant une étude beaucoup plus étoffée du même auteur sur l'évolution des prix et des salaires dans le monde musulman au Moyen Age [2]. On y trouve une masse impressionnante d'indications chiffrées tirées aussi bien des sources littéraires ou archéologiques de l'Orient que des sources archivistiques de l'Occident. Or, le lecteur arrivé à la dernière page de l'ouvrage se défend mal d'une certaine déception quant à la façon dont lesdites indications sont mises en œuvre. Les problèmes de balances des paiements sont pourtant d'une actualité brûlante, quelle que soit la partie du monde ou l'époque considérée. On cherche donc et tout naturellement, dans un ouvrage au titre aussi prometteur, la réponse à certaines questions qui viennent d'elles-mêmes à l'esprit du lecteur un peu au fait des problèmes économiques. Si donc on est finalement déçu, c'est peut-être que ces questions n'ont même pas été posées.

[1] Eliyahu Ashtor, *Les métaux précieux et la balance des payements du Proche-Orient à la basse époque* (Ecole Pratique des Hautes Etudes — VI[e] section — Centre de Recherches Historiques — Monnaie, prix, conjoncture, X), Paris, S.E.V.P.E.N., 1971 (Ci-après : E.A.).

[2] Id., *Histoire des prix et des salaires dans l'Orient médiéval*, Paris, 1969.

AnIsl 12 (1974), p. 37-44 Gilles Hennequin
Mamlouks et métaux précieux. À propos de la balance des paiements de l'État syro-égyptien à la fin du Moyen-Âge – Questions de méthode.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

* * *

Premier point : les conditions dans lesquelles peut s'effectuer la circulation « internationale » [1] d'un bien quelconque, et à plus forte raison d'un métal monétaire ou d'une devise. A chaque séance du marché s'expriment une demande et une offre globale, et dont la résultante est un certain prix. La localisation géographique de la demande dépend de la richesse des différents Etats et de la proportion de cette richesse qui est disposée à s'échanger contre le bien considéré. S'il s'agit d'un métal monétaire, la demande à fins monétaires n'est qu'un élément de la demande totale [2]. Le prix de base est, à chaque endroit, majoré ou minoré en fonction de la position géographique par rapport aux sources de production.

Au Moyen Age cependant — et à d'autres époques bien plus proches de nous — la situation se complique fortement du fait de l'action des pouvoirs publics dans les limites géographiques de chaque Etat. Cette action peut prétendre à quatre effets différents : augmentation ou diminution de l'offre ou de la demande, avec les conséquences qu'on imagine sur le niveau du prix local [3]. Ce prix, plus ou moins différent du prix théorique qui se formerait sur un marché libre unifié, est aussitôt comparé aux prix correspondants dans les Etats voisins. Tant que le prix intérieur reste supérieur ou inférieur au prix moyen extérieur [4], il y a entrée ou sortie de la marchandise ou de la devise considérée [5].

[1] Adjectif anachronique et qu'on n'emploie ici que faute de mieux. E.A. propose « intercontinental » (P. 39).

[2] La question de savoir si on raisonne sur les stocks totaux ou sur leurs variations d'une séance à l'autre du marché n'est pas ici d'une importance décisive.

[3] Augmentation de l'offre : incitation à la production locale en cas de défaillance ou d'insuffisance de l'initiative privée, obtention de transferts sans contrepartie depuis l'étranger (Tributs, etc.). Diminution de l'offre : interdiction ou limitation de la production locale ou de l'importation, transferts sans contrepartie vers l'étranger. Augmentation ou réduction de la demande : dans le cas précis d'un métal monétaire, accélération ou ralentissement de la frappe provoqués par l'augmentation ou la diminution de la demande d'encaisses en numéraire elles-mêmes provoquées par l'augmentation ou la diminution des prélèvements fiscaux.

[4] Ce prix moyen étant fonction à la fois des différents prix pratiqués et des quantités traitées à chaque prix.

[5] E.A., p. 39.

AnIsl 12 (1974), p. 37-44 Gilles Hennequin
Mamlouks et métaux précieux. À propos de la balance des paiements de l'État syro-égyptien à la fin du Moyen-Âge – Questions de méthode.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Un cas particulier est celui de la fixation autoritaire, par les pouvoirs publics, du prix d'une marchandise ou du taux de change d'une devise [1]. Si cette taxation n'est pas effectivement suivie de mesures tendant à la faire entrer dans les faits, le prix « noir » [2] se fixe encore plus bas que le prix libre si le prix taxé est plus élevé que ne le serait le prix libre, encore plus haut dans le cas contraire [3]. Mais on peut supposer que, le plus souvent, les autorités obtiennent que le prix fixé soit appliqué au moins pour une partie des transactions, le reste se faisant à un ou plusieurs prix noirs : d'où, en fonction des divers prix effectivement pratiqués et des quantités traitées à chaque prix, un prix intérieur moyen, ce qui nous ramène au cas précédent.

* * *

Deuxième point : la demande de métaux monétaires et leurs prix.

E.A. ne consacre pas un mot, tout au long de cent-vingt-huit pages, aux conditions de l'offre de monnaie. Il semblerait qu'il se place d'emblée, au moins en ce qui concerne les métaux précieux, dans l'hypothèse de la monnaie réelle : attitude pour le moins discutable, comme on le verra, mais qui précisément rend possible la discussion. En ce qui concerne le cuivre, par contre, absolument rien : pas le moindre indice, même implicite, en dix pages de texte consacrées au métal rouge, qui permette seulement de savoir si l'auteur considère les *fulūs* mamlouks comme une monnaie droite ou une monnaie fiduciaire. Bornons-nous, par conséquent, à examiner les cas de l'or et de l'argent. Si donc l'on part, comme E.A., du postulat de la monnaie réelle [4], on peut admettre sans grand risque que la demande de monnaie a une incidence directe sur la demande totale de métal monétaire et donc, toutes choses égales par ailleurs, sur le prix du métal, qui devrait monter avec la demande de monnaie et donc avec la prospérité économique [5]. Inversement la

[1] On pourrait démontrer qu'il n'y a pas de différence de nature entre la taxation et l'édiction de mesures tendant à modifier les conditions du marché libre et par conséquent à provoquer la fixation du prix à un niveau différent de celui qui serait atteint spontanément.

[2] Toléré, en pareil cas.

[3] Ph. Simonnot, *L'avenir du système monétaire*, Paris, 1972, p. 177-179, 184, 188, 256-259 (Les « effets pervers de Bretton Woods »).

[4] Avec l'or et l'argent comme métaux-étalons.

[5] Il ne s'agit évidemment, en régime de monnaie droite, donc d'identification du métal à la monnaie, que d'une montée relative, se

AnIsl 12 (1974), p. 37-44 Gilles Hennequin
Mamlouks et métaux précieux. À propos de la balance des paiements de l'État syro-égyptien à la fin du Moyen-Âge – Questions de méthode.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

décrépitude économique entraîne la baisse de la demande de monnaie [1] et du prix du métal [2]. Mais il est vrai que la demande de métaux précieux dans l'Etat mamlouk n'était pas seulement monétaire [3]. De toute façon, et même en admettant que la demande totale de métaux précieux ait comme principale composante la demande monétaire, peut-on considérer celle-ci comme étant dans un rapport constant avec le volume de l'activité économique ? Rien n'est moins sûr : la « masse monétaire » est une chose, la vitesse de circulation de la monnaie en est une autre, au moins aussi significative que la première [4]. Il pourrait y avoir là une explication à certaines situations décrites par E.A., par exemple les courants de métaux précieux dans le sens ouest-est [5], alors même qu'à l'évidence la prospérité était bien moindre à l'Est qu'à l'Ouest. Tout ceci en supposant, répétons-le, des conditions identiques dans tous les Etats communicants en ce qui concerne l'offre de monnaie.

* * *

Ce sera justement là notre troisième point, déjà évoqué d'ailleurs et sur lequel il faut maintenant revenir plus en détail. Disons tout de suite que la supposition d'uniformité des conditions de la création monétaire d'un bout à l'autre de la Méditerranée médiévale [6] nous paraît, jusqu'à plus ample informé, parfaitement

manifestant par la baisse de tous les autres prix. Les théoriciens de l'étalon métallique expliquent qu'un mécanisme compensatoire se déclenche aussitôt (Production accrue de métal-étalon), empêchant qu'un manque de moyens de paiement ne vienne freiner la croissance économique. De plus, l'entrée de métal dans le pays considéré contribue au rétablissement de l'équilibre avec les pays voisins.

[1] E.A., p. 53.

[2] Et la fuite de celui-ci vers les pays plus prospères (E.A., p. 109) ainsi que l'arrêt de son extraction.

[3] Enorme thésaurisation sous d'autres formes que le numéraire : E.A., p. 40-41.

[4] Vitalité de la théorie quantitative de la monnaie : S.-Ch. Kolm, « L'idéologie des économistes », *Le Monde*, 27 juin 1972, p. 18. On cite souvent l'exemple de la France et du Royaume-Uni au XIX[e] siècle : le second pays était beaucoup plus prospère que le premier avec un stock monétaire bien moins important, et ce, grâce au développement incomparablement plus poussé des techniques de circulation de la monnaie (Banque, etc.). Comp. E.A., p. 109.

[5] De l'Italie vers le Proche-Orient mamlouk : E.A., p. 99.

[6] Par exemple sous la forme la plus couramment assumée par les auteurs : les métaux précieux comme monnaie droite et le cuivre comme monnaie fiduciaire.

AnIsl 12 (1974), p. 37-44 Gilles Hennequin
Mamlouks et métaux précieux. À propos de la balance des paiements de l'État syro-égyptien à la fin du Moyen-Âge – Questions de méthode.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

gratuite. Il s'agit d'ailleurs là d'un terrain pratiquement vierge dans l'état actuel de la recherche. En attendant d'y voir plus clair, la seule attitude sérieuse consiste à considérer rigoureusement à part métal monétaire brut et espèces monnayées [1] aussi bien du point de vue de l'offre que de celui de la demande.

On sait que l'existence d'un régime de monnaie droite présuppose la réalisation de trois conditions, les deux premières au moins étant absolument impératives : liberté de l'extraction, de la commercialisation, de la détention par les particuliers, de l'importation et de l'exportation du métal-étalon; liberté de la frappe; identification permanente de l'unité de compte à un poids déterminé de métal-étalon. Or E.A. nous fournit précisément de nombreuses raisons de penser que, dans l'Etat mamlouk au moins, toutes ces conditions étaient bien loin d'être réunies [2]. Nous avons essayé ailleurs de montrer comment peut s'effectuer [3], dans ces conditions, le décrochage vers le haut du pouvoir d'achat du métal frappé par rapport à la valeur marchande du métal brut. Du strict point de vue économique, l'opération de la frappe équivaut à une taxation du métal monétaire, l'écart par rapport au prix marchand étant exactement égal au « seigneuriage » : si cet écart est fort, la fuite du métal en direction des domaines monétaires où la monnaie est

[1] L'attitude d'E.A. sur la question n'est d'ailleurs pas dépourvue d'une certaine ambiguïté (Comme dans son précédent ouvrage). Parallèlement à des considérations sur le « rapport or-argent » calculé à partir du taux de change dinar-dirham (P. 37, 43, 47-49), on note (Par exemple p. 50-51) des réflexions qui révèlent certains doutes dans l'esprit de l'auteur, d'où finalement ce qu'il faut bien appeler des contradictions d'un endroit à l'autre du développement. Chacun sait qu'on ne peut lier le rapport or-argent au taux de change dinar-dirham que dans l'hypothèse de la monnaie parfaitement droite (On ne nous parle d'ailleurs pas de « rapport légal », et c'est heureux). Or, dans un régime de monnaie droite, le problème du « prix de l'argent non-monnayé » ou du « prix de l'or non-monnayé », qui préoccupe fortement notre auteur, ne se pose précisément pas !

[2] E.A., p. 103 : insécurité de la détention du métal précieux par les particuliers. P. 106 : restrictions à la liberté de la commercialisation et de la frappe. P. 35, 40, 107 : allègement de l'unité monétaire (Unité de compte ou espèces réellement circulantes?), sans d'ailleurs que l'analyse économique puisse faire apparaître un lien de causalité indubitable entre une détérioration de la « balance des payements » et une mutation monétaire (Il s'agirait bien plutôt d'un expédient interne). Le mot « dépréciation » est employé assidûment de façon impropre (P. 31, 35, etc.).

[3] Et s'évaluer.

AnIsl 12 (1974), p. 37-44 Gilles Hennequin
Mamlouks et métaux précieux. À propos de la balance des paiements de l'État syro-égyptien à la fin du Moyen-Âge – Questions de méthode.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

droite [1] devient en principe inévitable [2]. En fait, rien n'est simple, et il faut également prendre en considération la demande de monnaie et ses composantes. La première de ces composantes est la demande d'encaisses à destination publique [3], et dont le volume dépend à la fois de la richesse totale du pays et de la proportion de cette richesse que l'Etat est en mesure d'accaparer, constituant un élément incompressible de la demande totale du métal utilisé. Une deuxième composante est la demande d'encaisses privées à destination intérieure [4], et qui laisse entière, en principe, la liberté des agents économiques [5]. En fait, un phénomène d'entraînement joue qui amène à donner la préférence à une vraie monnaie [6], et en priorité à la devise locale [7]. On peut donc admettre que, sauf en cas de seigneuriage

[1] Ou au moins plus droite, faisant apparaître un écart suffisant entre les prix du métal brut d'un domaine monétaire à l'autre.

[2] On peut supposer que, dès cette époque — marquée dit-on en 1445-1447 par l'« invention de l'étalon-or » (J. Lecerf, *L'or et les monnaies, Histoire d'une crise,* Paris, 1969, p. 12) à la « première conférence de Gênes » (J. Rueff, *L'âge de l'inflation,* Paris, 1963, p. 47-50) — la liberté monétaire était beaucoup plus grande en Italie que dans l'Etat mamlouk, ce qui pourrait être un élément d'explication à cette « disparition des métaux précieux » détectée par E.A. (Fuite intérieure — thésaurisation — en cas d'impossibilité de la fuite extérieure). De même, la fuite du métal blanc depuis la Chine mongole en direction du Proche-Orient après l'introduction du papier-monnaie n'est plausible qu'en cas de taxation de l'argent en termes de papier-monnaie (E.A., p. 39).

[3] C'est-à-dire les encaisses nécessaires aux particuliers pour faire des paiements à l'Etat. Le problème des encaisses nécessaires à l'Etat pour faire des paiements aux particuliers ne se pose pas, puisqu'ici le demandeur se confond avec l'offreur, et cette « autoconsommation » se situe par définition hors du circuit économique.

[4] Paiements domestiques entre particuliers, thésaurisation en numéraire (E.A., p. 104-105), etc.

[5] A la limite, n'importe quel bien peut être utilisé dans la constitution de ces encaisses, par simple *consensus* des intéressés (C'est la « monnaie privée » dont on reparle : Ph. Simonnot, « La France sous le règne de la monnaie privée », *Le Monde,* 18-20 octobre 1972).

[6] C'est-à-dire à un instrument doté quelque part, de par la volonté des pouvoirs publics, d'un pouvoir libératoire illimité, et jouissant par conséquent d'un avantage au moins qualitatif par rapport à toute monnaie privée (S. de Brunhoff, « Le changement des formes de la sanction », *Le Monde,* 16 décembre 1972, p. 36 (« Monnaie et pouvoir monétaire ») : « La « dominante publique » est un reflet, au niveau de la souveraineté politique, de la nécessité d'une garantie sociale des monnaies comme forme de l'équivalent général »).

[7] Dont les autorités exigent de toute façon — mais n'obtiennent pas forcément — l'usage exclusif.

AnIsl 12 (1974), p. 37-44 Gilles Hennequin
Mamlouks et métaux précieux. À propos de la balance des paiements de l'État syro-égyptien à la fin du Moyen-Âge – Questions de méthode.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

véritablement exorbitant, la devise locale s'impose [1]. En troisième et dernier lieu, la demande d'encaisses destinées à des paiements internationaux : ici, et sauf exception, joue la libre concurrence entre les offreurs de monnaie face aux demandeurs [2], et le choix de ceux-ci devrait se porter, en principe, sur la monnaie la plus droite [3]. C'est d'ailleurs cette libre concurrence qui a dû forcer l'évolution dans le sens de l'uniformisation des conditions de l'offre au niveau le plus favorable aux demandeurs, c'est-à-dire finalement le taux zéro de seigneuriage et la monnaie parfaitement droite [4]. En attendant, le passage éventuel d'une espèce à l'autre se fait sur le marché des changes [5], les taux de change exprimant, sur chaque place et à chaque séance du marché, la comparaison des prix des différentes devises formés dans les conditions exposées précédemment [6].

[1] Contre les devises étrangères jouent non seulement la contrainte politique et administrative, mais aussi le fait purement économique de la décote sur la monnaie « absente », ingrédient du change manuel à toutes les époques et qui, toutes choses égales par ailleurs, rend la constitution d'encaisses dans une monnaie étrangère toujours plus coûteuse que dans la monnaie locale (P. Prissert, *Le marché des changes*, Paris, 1972, p. 21). C'est pourquoi l'utilisation intérieure de monnaies italiennes dans l'Etat mamlouk (E.A., p. 65), ou de monnaies mamloukes dans les pays riverains de l'Océan Indien (P. 106), indiquerait l'existence d'écarts substantiels dans les taux de seigneuriage.

[2] J. Riboud, « Du P.M.U. au F.M.I., ou l'universalité du pari », *Revue Politique et Parlementaire*, 74, n° 832, mai 1972, p. 6.

[3] Loi dite de Gresham.... L'écart des taux de seigneuriage jouait donc à l'époque prélibérale le même rôle qu'aujourd'hui l'écart des taux d'intérêt (Et des perspectives de dévaluation ou de réévaluation) : dans les deux cas on a affaire à des monnaies partiellement ou totalement nominales, de part et d'autre du mince intermède historique de la monnaie réelle à l'époque moderne et contemporaine.

[4] S. de Brunhoff, *op. cit.*, « L'histoire des mutations monétaires montre que lorsqu'il y a deux cours de la monnaie, l'un commercial et financier (Notamment dans les transactions internationales) et l'autre légal, l'Etat finit toujours par adapter le second au premier ».

[5] E. Victor Morgan, *A History of money*, Penguin-Pelican, 1965 (1969), p. 157-158. Le marché des changes devait effectivement exister également pour les différentes monnaies en circulation dans un même Etat, mais nous n'en avouons pas moins notre incapacité à saisir le sens précis de certains passages, par exemple : « Le gouvernement mamlouk essaya de juguler la dévaluation du cuivre en élevant le cours des *fulūs* » (E.A., p. 106).

[6] On sait qu'il se pose un problème du rapport entre le taux de change et la parité des pouvoirs d'achat (D. Labetoulle & J.-L. Mathieu, *Croissance et développement*, T. I, Paris, 1969, p. 22) : considérant deux monnaies M et M′, et les égalités MV = PT et M′V′

AnIsl 12 (1974), p. 37-44 Gilles Hennequin
Mamlouks et métaux précieux. À propos de la balance des paiements de l'État syro-égyptien à la fin du Moyen-Âge – Questions de méthode.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

* * *

« ... Dans un livre d'initiation comme dans un travail d'exploration, les questions sont plus importantes que les réponses, la méthode est plus essentielle que les résultats » [1].

$= P'T'$, on aura $L''$ (Le taux de change) $= \frac{MV}{M'V'} = \frac{PT,}{P'T'}$ donc $P'' = \frac{P}{P'}$ (Parité des pouvoirs d'achat) si $T = T'$. On peut justement considérer que c'est le cas si le marché des changes existe et fonctionne de façon économiquement satisfaisante.

[1] R.S. Lopez, *op. cit.* Comp. Banque de France, *La Banque de France et la monnaie*, Paris, s.d. (1er juin 1972), p. 1 : «... Les phénomènes monétaires et financiers sont ... fort complexes. Pour les comprendre, il faut disposer d'un minimum de notions fondamentales; cela est parfois difficile car la documentation est trop souvent technique et propre à décourager nombre de lecteurs ».

AnIsl 12 (1974), p. 37-44 Gilles Hennequin
Mamlouks et métaux précieux. À propos de la balance des paiements de l'État syro-égyptien à la fin du Moyen-Âge – Questions de méthode.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net